

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 11 décembre 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane)

NOR : DEVA1330539S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;
Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :
M. Jean-Michel Boivin, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane.
M. Stéphane Le Foll, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :
M. Florian Linke, attaché d'administration de l'aviation civile, chef du département gestion des ressources.
Mme Céline Marie-Appoline, assistante d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du département gestion des ressources.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 15 000 € (toutes taxes comprises) liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de la délégation Guadeloupe, à :
M. Gilles Broquère, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué de Guadeloupe.
M. Laurent Teissier, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division surveillance et régulation.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 15 000 € (toutes taxes comprises) liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions de la délégation Guyane, à :

M. Claude Miquel, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, délégué Guyane.

M. Yves Bienvenu, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé d'affaires de la délégation Guyane.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses inférieures à 1500 € (toutes taxes comprises) liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Jean-Michel Sabin, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision logistique du département gestion des ressources.

M. Jacques Mangenot, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Îles du Nord.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de leur délégation respective, à :

M. Otto-Allen Briand, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Mme Arlette Batoul, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Emma Harpon, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Rosette Lecurieux-Lafferronnaye, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Mme Anastasia Verdan, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Otto-Allen Briand, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision finances du département gestion des ressources.

Mme Christiane Rosemond, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances et régisseuse d'avances et de recettes.

Mme Geneviève Buisson, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 9

La décision du 10 janvier 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 11 décembre 2013.

F. ROUSSE